OPÉRATION CARTES POSTALES AU MINISTRE : CONSIGNES

- En réunion, utiliser l'**argumentaire** (sous ce rectangle) pour expliquer l'objectif de cette opération;
- Demander aux enseignantes et aux enseignants de **signer le verso** de la carte;
- **Recueillir** l'ensemble des cartes postales signées;
- Déposer les cartes dans **l'enveloppe destinée** à cet effet;
- Préparer l'enveloppe de retour et la déposer au secrétariat de votre école ou de votre centre; **le courrier APL** la récupérera le **11 mai 2018**.

L'école fourre-tout; j'en ai mon voyage !

Les contenus en orientation scolaire et l'éducation à la sexualité, notamment, s'ajoutent à tout le reste de la tâche, sans espace défini dans la grille-matières. Comment le personnel enseignant, déjà à bout de souffle, est-il censé les intégrer à son horaire? Où sont les ressources pour l'accompagner? Où est le matériel?

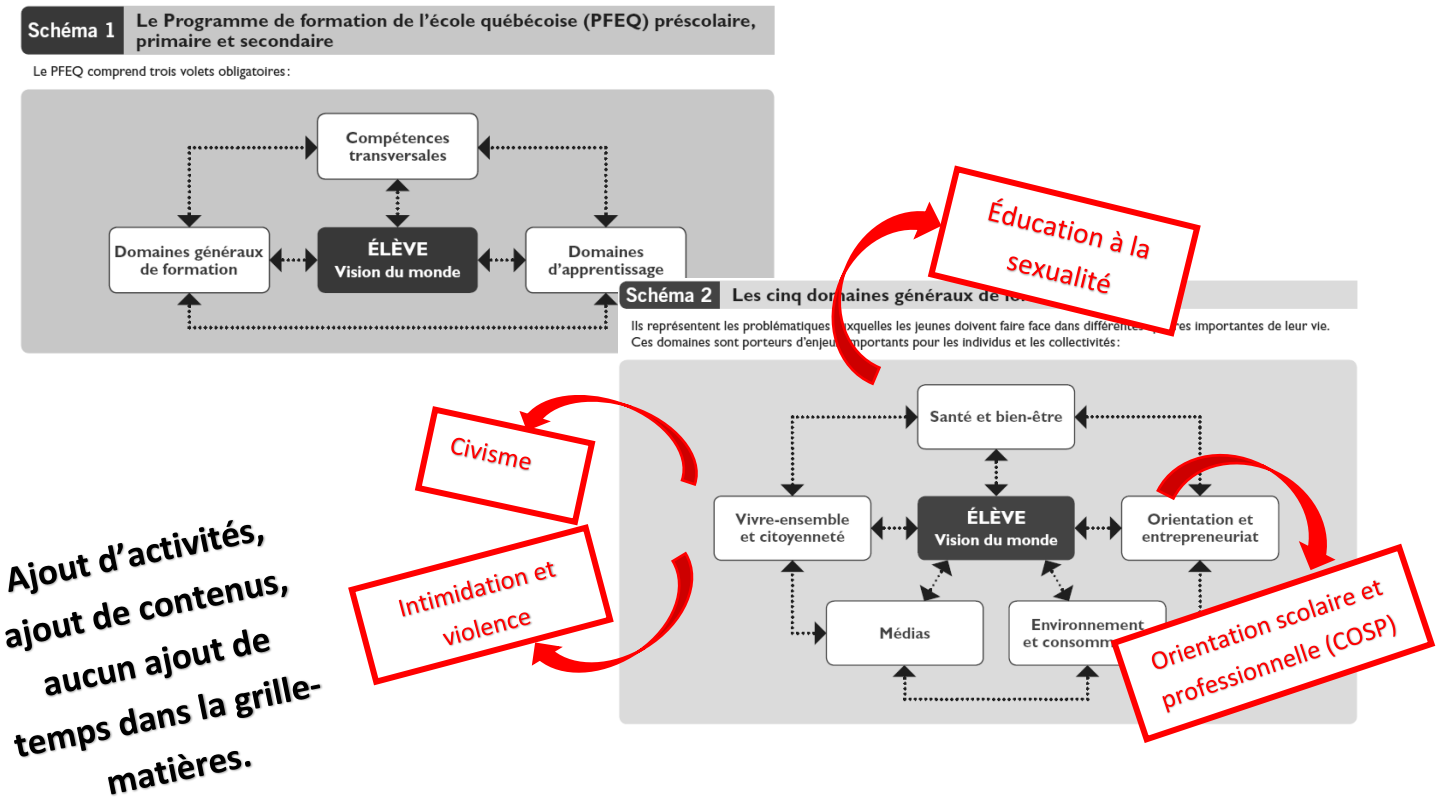

Source utilisée - http://lafse.org/actualites/communiques/communique

Implantation de l'éducation à la sexualité

Pour les organisations d'enseignantes et d'enseignants telle la FSE (CSQ), dont l'APL fait partie, il est clair que l'éducation à la sexualité est plus que nécessaire et qu'elle n'aurait jamais dû être abandonnée en 2006-2007. Mais l'enjeu n'est pas là : les milieux ne sont pas prêts.

Faute d'avoir les conditions adéquates, les enseignantes et enseignants réclament le report de l'implantation obligatoire de l'éducation à la sexualité dans les milieux tant que les conditions essentielles à sa réussite ne seront pas au rendez-vous.

Des conditions de mise en œuvre à respecter :

- L'éducation à la sexualité n'étant pas un cours prévu dans la grille-matières, elle ne doit pas reposer uniquement sur les épaules du personnel enseignant et ne doit pas se réaliser seulement sur les heures de cours, déjà trop remplies. D'autres membres du personnel doivent être mis à contribution;
- Si une partie des contenus était réalisée par les enseignantes et enseignants, ceux-ci doivent :
  - Être épaulés par du personnel professionnel et des intervenantes et intervenants du milieu de la santé;
  - Avoir une formation adéquate en qualité et en quantité suffisante, avec le temps d'appropriation nécessaire;
  - Se sentir à l'aise avec les thèmes abordés dans les contenus ou les activités;
  - Avoir du matériel clé en main pour débuter les premières années;
  - Avoir un professionnel disponible pour les élèves lorsque des sujets qui peuvent être plus sensibles seront abordés en classe ou à l'extérieur de la classe, par exemple les agressions sexuelles;
  - Participer à l'élaboration des conditions et modalités nécessaires à l'intégration de l'éducation à la sexualité avant l'approbation de celles-ci par les conseils d'établissement;
  - Avoir l'assurance d'être soutenu en toutes circonstances par l'employeur.

- Rappelons que le gouvernement aurait pu procéder autrement pour implanter l'éducation à la sexualité, par exemple en revoyant l'ensemble de la grille-matières pour lui déterminer un espace, ou encore en procédant à une implantation progressive. Il aurait également pu intervenir il y a plusieurs années, pour s'assurer que tout se déroule dans des conditions optimales.

Nous invitons les enseignantes et les enseignants à ne pas se porter volontaires pour dispenser ces contenus si elles ou ils sentent que les conditions essentielles à une mise en œuvre réussie ne sont pas au rendez-vous.